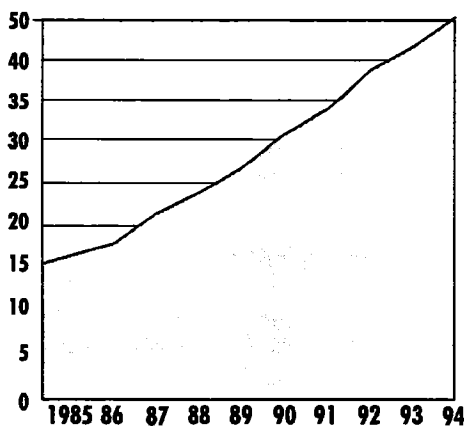


**ACTIVITÉS NÉCESSITANT DES
AUTORISATIONS DE LA COMMISSION
NATIONALE DE L'INVESTISSEMENT
ÉTRANGER POUR QUE LES
INVESTISSEURS ÉTRANGERS PUISSENT
ACQUÉRIR PLUS DE 49 POUR 100
DU CAPITAL-ACTIONS :**

- services portuaires pour les bâtiments afin de s'adonner à des activités internes comme le remorquage, le cabotage et la navigation au long cours;
- sociétés d'expédition s'adonnant à l'exploitation de bâtiments de haute mer;
- gestion de terminal aérien;
- établissements préscolaires, écoles élémentaires, écoles intermédiaires, écoles secondaires et enseignement supérieur privé;
- services juridiques;
- établissements de classement de sécurité;
- agents d'assurance;
- téléphonie cellulaire;
- construction d'oléoducs pour transporter le pétrole et les sous-produits du pétrole;
- forage de pétrole et de gaz.

Source : *Bancomext, Mexico : Basic Guide for Foreign Investors, 1994, p. 15.*

**FIGURE 1.5
INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER CUMULÉ
(EN MILLIARDS DE DOLLARS US)**



Sources : *Dirección General de Inversión Extranjera, Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI), Secrétariat au commerce et au développement industriel et Banque interaméricaine de développement.*

bourse peuvent créer des fiducies spéciales pour avoir accès au marché de capitaux étrangers en émettant des certificats publics de placement représentant leurs actions.

Il faut signaler que l'ALÉNA libéralisera davantage l'accès au marché mexicain pour les investisseurs canadiens et américains. Avec le temps, les lois mexicaines sur l'investissement direct étranger seront alignées sur celles en vigueur au Canada et aux États-Unis. Le Mexique fera disparaître la plupart des barrières aux nouveaux investissements étrangers et réduira sa part de contrôle par des investisseurs canadiens et américains. À la date à laquelle l'ALÉNA entrera en vigueur, l'examen des acquisitions de sociétés mexicaines par des investisseurs canadiens et américains n'aura lieu que dans les cas où leur valeur dépassera un seuil de 5 millions de dollars US, pour monter progressivement à un seuil de 1 500 millions de dollars US sur une période de dix ans. Les restrictions aux investissements qui touchent plus de 700 secteurs de l'économie mexicaine seront réduites à une douzaine de secteurs. La libéralisation du régime d'investissement du Mexique en vertu de l'ALÉNA profitera tout particulièrement aux investisseurs canadiens qui s'intéressent à des secteurs comme ceux des mines, de la construction, de la pétrochimie secondaire, de l'agriculture, de l'automobile, des services financiers et d'autres services d'affaires et professionnels.

La libéralisation du régime d'investissement du Mexique a amené un afflux fort et croissant d'investissements étrangers (voir figure 1.5). Entre 1985 et 1992, les investissements directs étrangers cumulés ont plus que triplé, atteignant 40 milliards de dollars US au cours de la dernière année. Pour 1993 et 1994, les investissements additionnels ont été respectivement de 4,9 milliards et de 7,9 milliards de dollars US.

Plus de la moitié de tout l'investissement direct étranger au Mexique va dans le secteur de la transformation et le reste est réparti entre les secteurs des services, du commerce et des mines. Cet investissement augmente plus rapidement dans le secteur des services. En 1989, la part de l'investissement direct étranger allant dans le secteur mexicain des services n'était que de 12 pour 100 alors qu'en 1992, elle était de 35 pour 100.

Les États-Unis sont de loin la principale source d'investissements étrangers au Mexique avec 30,6 milliards de dollars US en 1994, soit plus de 60 pour 100 du total accumulé (voir figure 1.6). Venaient ensuite le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse, la France, le Japon, l'Espagne et le Canada. Les investissements canadiens ne représentent qu'environ 1,6 pour 100 de l'investissement direct étranger cumulé. En 1994, les nouveaux investissements directs canadiens au Mexique atteignaient environ 160 millions de dollars US.

En dehors de l'investissement direct étranger, le Mexique attire également des flux massifs de capitaux de portefeuilles étrangers depuis la fin des années 1980. Il s'agit d'investissements dans des actifs financiers comme des obligations, des titres, etc. par des particuliers, des entreprises et des institutions étrangères. De tels investissements ne permettent pas d'acquiescer le contrôle des entreprises en question. L'investissement direct étranger, par opposition, aboutit au contrôle réel par l'investisseur étranger. Les flux de capitaux de portefeuille sont très sensibles aux variations des taux de change, des taux d'intérêt et au niveau de confiance des investisseurs. L'investissement direct dans des usines ayant une existence réelle et dans d'autres actifs tangibles est également influencé par ces éléments mais a tendance à être plus stable.